

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception <b>07 Mars 2016</b>	Dossier complet le <b>07 Mars 2016</b>	N° d'enregistrement <b>F07446P0036</b>

**1. Intitulé du projet**

**Défrichement de parcelles boisées**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom **LAC** Prénom **Patrick**

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **LAC Patrick**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Idem**

RCS / SIRET **42045165000014** Forme juridique **Exploitant Individuel**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>S1. a)</b>	<b>Défrichement inférieur à 250ha.</b>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

**Défrichement de parcelles boisées.**

## 4.2 Objectifs du projet

Proje en culture

JUSTIFICATION

PROBLEMATIQUE

PROJET PROPOSE

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- dessin de la
- rassemblement des vêtements

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

—

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de defrichement DDT

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Idem

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface :	
- lot 1 :	1,89 ha
- lot 2 :	3,34 ha
- lot 3 :	1,32 ha
	<hr/>
	6,65 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- lot 1 : parcelles Z 228p et Z 234
- lot 2 : parcelle Y 10p
- lot 3 : parcelles Z 403p, Z 459p, Z 461, Z 463

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

ST HILTIÈRE LUC (-19)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

lot 1 : peuplement feuillu hétérogène en cours d'exploitation  
 lot 2 : taillis mélangés divers  
 lot 3 : sol nu suite à exploitation taillis et résineux divers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

/

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	⇒ le lot 3 se situe en partie dans la ZNIEFF de type 1 : "ruisseau du Pont Aubert" ↳ les incidences ont été réduites (voir annexe 1)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Consommation d'espace forestier en profit de l'agriculture.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Augmentation de la surface agricole communale.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il m'apparaît pas utile de réaliser une étude d'impact ici car, depuis la demande précédente, les incidences sur l'environnement ont été étudiées et la surface du projet réduite en conséquence.

En effet, les zones de pentes, les zones à caractères humide ainsi que les abords des cours d'eau ont été exclu du projet initial.

→ voir Annexe 1

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>→ Annexe 1 : Etude sur les incidences environnementales du projet.</p> <p>→ Annexe 2 : Carte prévisionnelle des travaux d'abreuvement.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ST HILAIRE LUC

le,

24/02/2015

Signature



DREAL LIMOUSIN		
Courrier SRDD		
Arrivé le :	Attrib	Info
7/03/16		
Chef de service		
Gestion financière		
Unité ACT		
Aménagement durable		
Territoires et planification		
Animation - projets		
Autorité environnementale	0	

## COMPTE-RENDU DE VISITE

### ETUDE SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES D'UN PROJET DE DÉFRICHEMENT

#### 1-CONTEXTE

Ce projet de défrichement porté par Monsieur Patrick LAC, exploitant agricole sur la commune de ST-HILAIRE-LUC, fait suite à une demande de défrichement antérieure (F07415P0092), dont l'instruction par les services de la DREAL a soulevé certains impacts notables susceptibles d'affecter sur le milieu naturel environnant.

Considérant qu'il fallait revoir cette opération d'aménagement avec une sensibilité environnementale plus importante, Monsieur LAC conduit donc un nouveau projet de défrichement de surface réduite et plus respectueux des multiples enjeux environnementaux rencontrés dans le secteur.

#### 2-PRESENTATION DU PROJET

Le projet de défrichement se présente en 3 lots distincts :

- Lot 1 : « Le Bouchatel »  
Parcelles cadastrées Z 228(p) et Z 234,  
commune de ST HILAIRE LUC  
Surface concernée par le défrichement : 1,89 ha
- Lot 2 : « Longe Serre »  
Parcelle cadastrée Y 10(p),  
commune de ST HILAIRE LUC  
Surface concernée par le défrichement : 3,34 ha
- Lot 3 : « La Vergne Grande »  
Parcelles cadastrées Z 103(p), 459(p), 461, 463,  
commune de ST HILAIRE LUC  
Surface concernée par le défrichement : 1,32 ha

La surface totale de ce projet est de 6,55 hectares.

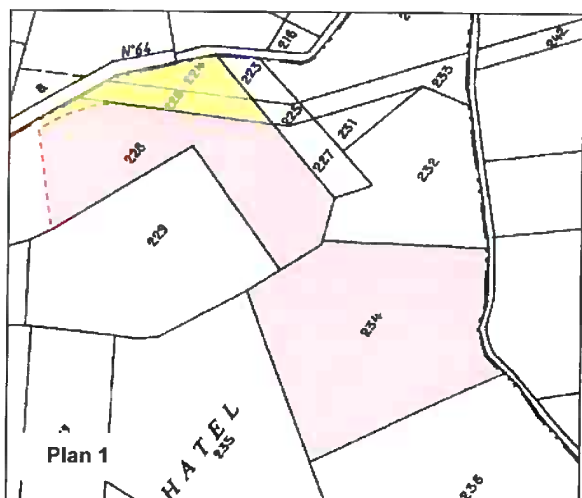
Le taux de boisement de la commune de ST HILAIRE LUC est de 59,8 %, avec une surface boisée d'environ 650 hectares (données IFN). Ce défrichement ne représente qu'environ 1% de la surface boisée communale, réparti en trois secteurs géographique distincts.

### 3- MESURES PRISES POUR SUPPRIMER ET/OU REDUIRE LES CONSEQUENCES DU PROJET DE DEFRICHEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

#### 3.1) Lot 1 : « Le Bouchatel »

Ce lot à défricher se situe à une distance d'environ 600 mètres du Vianon, principal cours d'eau du secteur et considéré comme réservoir biologique.

Bien que les parcelles incluses dans le projet se situent entièrement dans le bassin versant du Vianon, cette distance relativement importante jusqu'à la rivière est de nature à éviter l'altération directe de la qualité du cours d'eau lors des travaux de défrichement, d'autant plus qu'un vaste plateau agricole majoritairement composé de prairies naturelles fait office de zone tampon entre la partie défrichée et le cours d'eau. C'est également sur ce plateau qu'est installé le bourg de ST HILAIRE LUC.

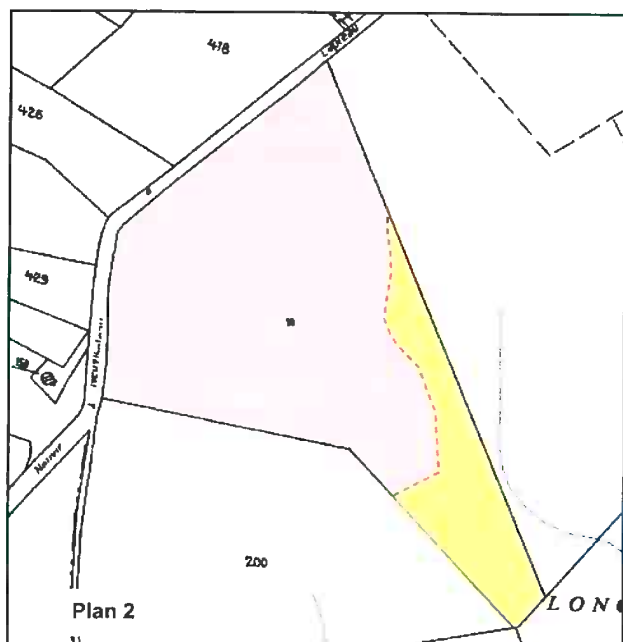


De plus, les parcelles 226 et 224, à topographie plutôt marquée et orientée vers le Vianon ont été enlevées du projet initial (voir partie « jaune » sur le plan 1) afin d'éviter la propagation de matériaux dans le bassin versant et ainsi éviter la sédimentation du cours d'eau.

Ces deux parcelles conserveront leur destination forestière, ce qui permettra d'une part de limiter les intrants dans le milieu par effet de filtration des pollutions diffuses, et d'autre part de limiter l'érosion des sols.

#### 3.2) Lot 2 : « Longe Serre »

Ce lot à défricher se situe en tête du Bassin versant du Pont-Aubert, ruisseau de liste 1 et considéré comme réservoir biologique, sur un replat situé entre deux affluents de ce dernier. Une partie de ce lot (environ 0,80 hectares) se situe dans la ZNIEFF de type 1 : « Ruisseau du Pont Aubert ».



A la différence de la demande initiale, où l'ensemble de la parcelle 10 était prévue dans les travaux, les contours du projet ont été retracés pour enlever la surface où la pente relative est la plus importante (partie en jaune sur le plan 2). Ainsi, le défrichement se cantonnera uniquement à la partie sise sur le plateau, en bordure de voirie.

La surface en jaune, exclue de tous travaux de dessouchage, conservera sa destination forestière, ce qui aura pour effet de limiter l'érosion des sols par la présence du système racinaire des arbres, et ainsi éviter la sédimentation des cours d'eau dont le ruisseau du Pont-Aubert.

Une présence forestière entre la partie défrichée et les différents milieux aquatiques liés au ruisseau du Pont Aubert permettra in fine de préserver une certaine qualité de la ressource en eau par l'effet épurateur que constituent les sols forestiers (absorption et/ou décomposition de nombreuses substances organiques et limitation des intrants).

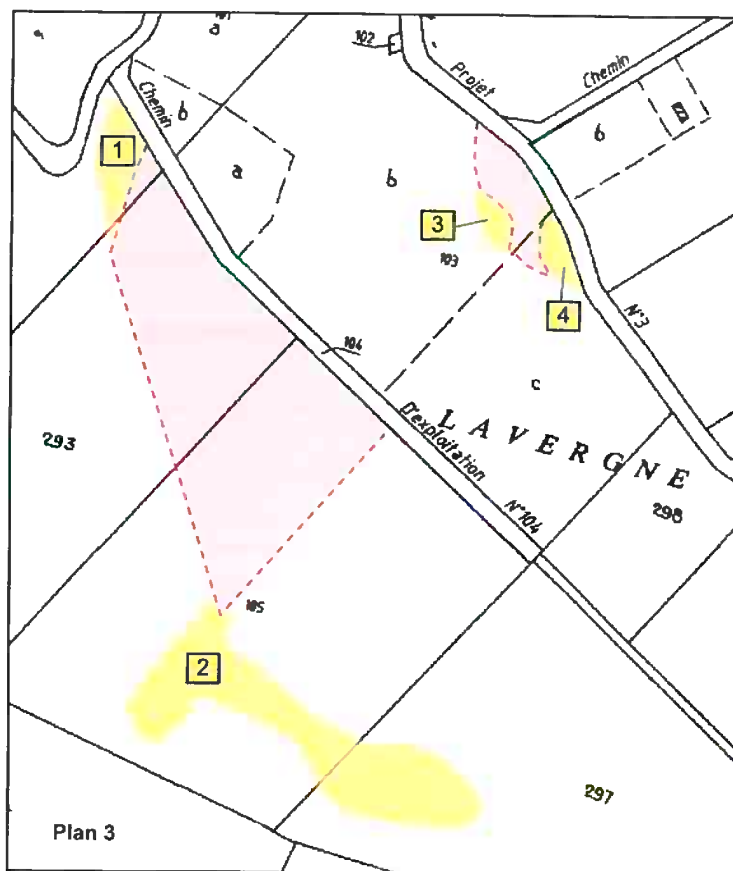
Or, la préservation de la qualité des eaux dans ce bassin versant possède un double enjeu : conserver la richesse des milieux aquatiques, et notamment par la présence de certaines espèces déterminantes du secteur comme l'écrevisse à pattes blanches, et garantir une eau de qualité pour l'intérêt « touristique » du ruisseau du Pont-Aubert utilisé pour la baignade, en aval.

### 3.3) Lot 3 : « La vergne grande »

Ce lot à défricher se situe sur un interfluve entre deux affluents du Vianon, principal cours d'eau du secteur et considéré comme réservoir biologique. Il se situe également à proximité d'un captage d'eau potable.

Comme pour les lots précédents, la limite de la zone concernée par le projet de dessouchage a été réduite (voir surface en jaune numérotées de 1 à 4 sur le **Plan 3** ci-dessous).

Un projet de réalisation d'abreuvoirs et de mise en défens d'un cours d'eau actuellement conduit en partenariat avec la communauté de commune des gorges de la Haute Dordogne, permettra également de limiter les impacts négatifs des activités pastorales sur les cours d'eau et le captage rencontrés ici (voir **Plan 4**).



1- Cette surface est supprimée du projet en raison de la pente plutôt importante en direction du petit cours d'eau en contrebas. Elle conservera sa destination forestière pour garder une zone tampon boisée large d'au moins 10 mètres entre la future surface défrichée et le cours d'eau, et ainsi limiter les effets de sédimentation et l'apport d'intrants dans le lit de la rivière.

2- Toute cette zone est sortie du projet afin de réduire les impacts négatifs d'un dessouchage sur le lit du cours d'eau adjacent. En effet, cette surface se situe de part et d'autre d'une zone pâturée (pacage de la Vergne Grande), au niveau de l'écoulement d'un affluent du Vianon. Il a donc été décidé de préserver cette zone de tous travaux de défrichement, en maintenant la ripisylve, formation boisée naturelle du bord des cours d'eau, essentielle au bon fonctionnement de l'écosystème aquatique lié au ruisseau.

La suppression des surfaces 1 et 2 du projet évitera également les impacts éventuels du défrichement à proximité du captage d'eau des Combes, notamment en préservant une zone tampon forestière.

3- Cette surface correspond à une zone humide boisée en bordure de cours d'eau. Il convient de conserver cette zone de tous travaux pour la pérennité de la ressource en eau.

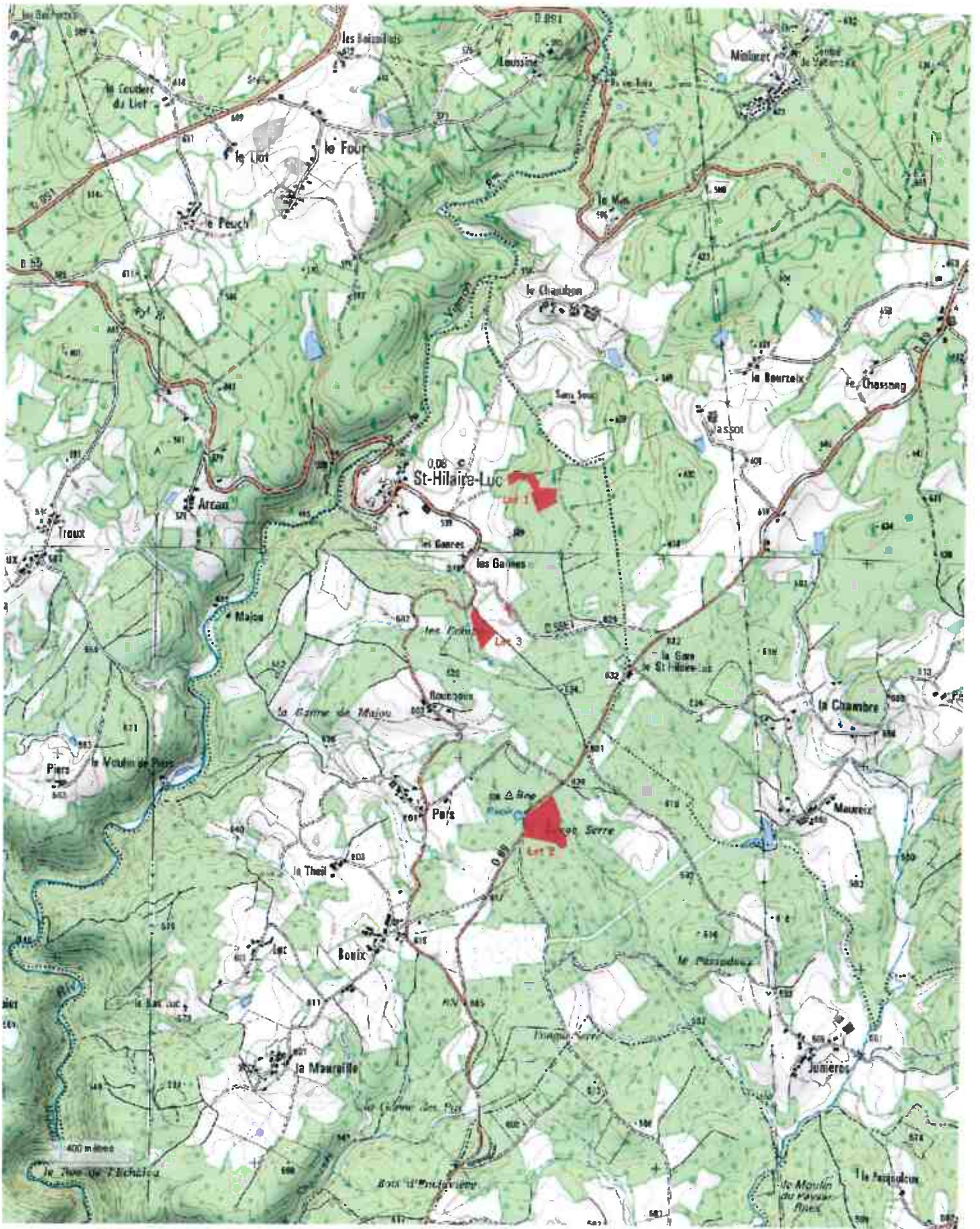
4- C'est ici une surface à déclivité importante sur un ancien talus. Afin d'éviter l'érosion des sols et la sédimentation du petit cours d'eau en contrebas, cette surface a été exclue du projet de dessouchage.

Parallèlement à ces mesures conservatoires, les travaux d'abreuvement prévus dans le secteur, à savoir la mise en défens de ces deux petits cours d'eau par pose de clôtures, la réalisation de descentes aménagées et la pose de demi-buses, participeront également à réduire les impacts des activités agricoles existantes, mais également du projet de défrichement futur (voir **Plan 4** ci-dessous)



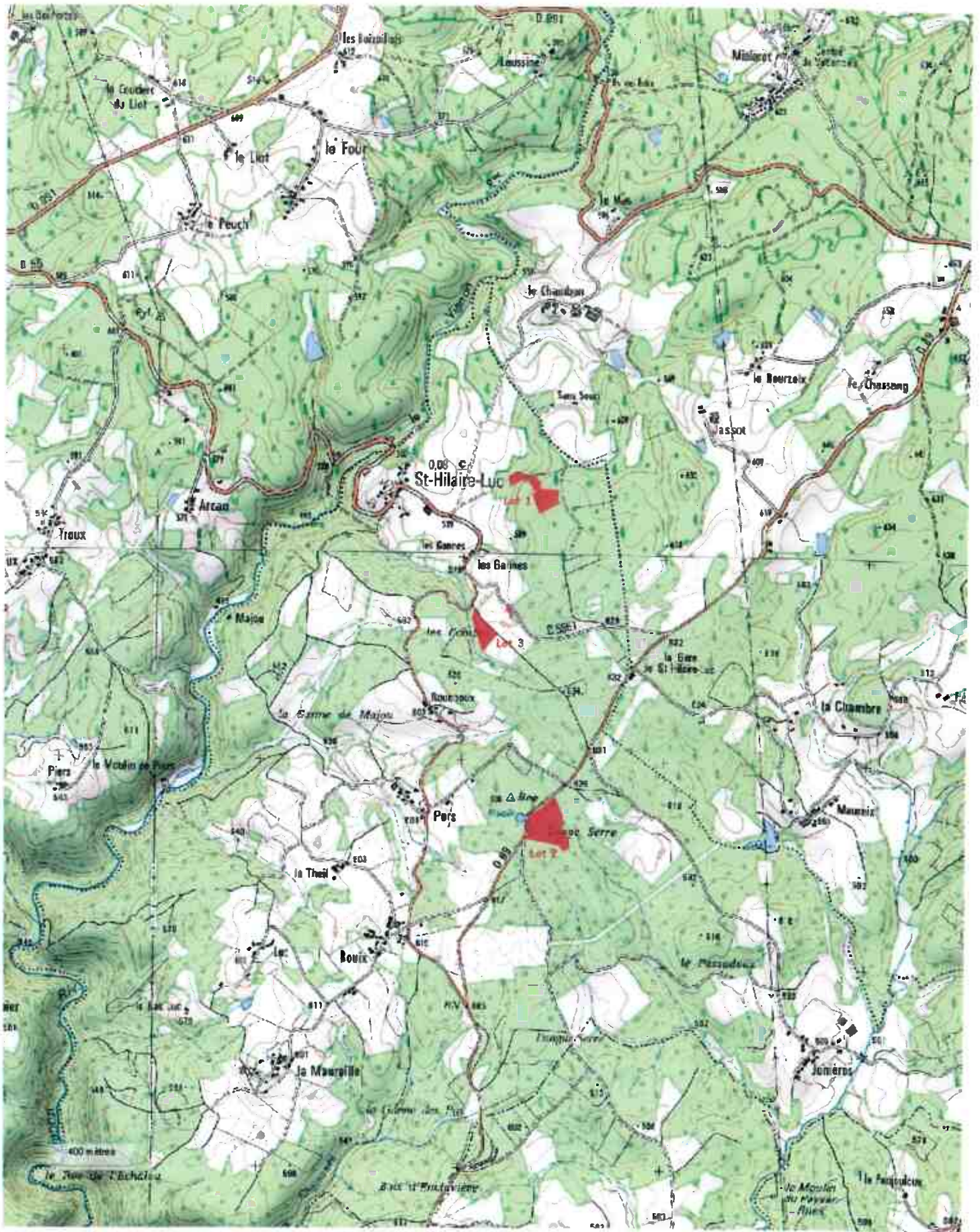
Fait à Ussel, le 2 mars 2016

Le conseiller forestier,  
Antoine BOURGES



Echelle :1/25000

Date :25/02/2016

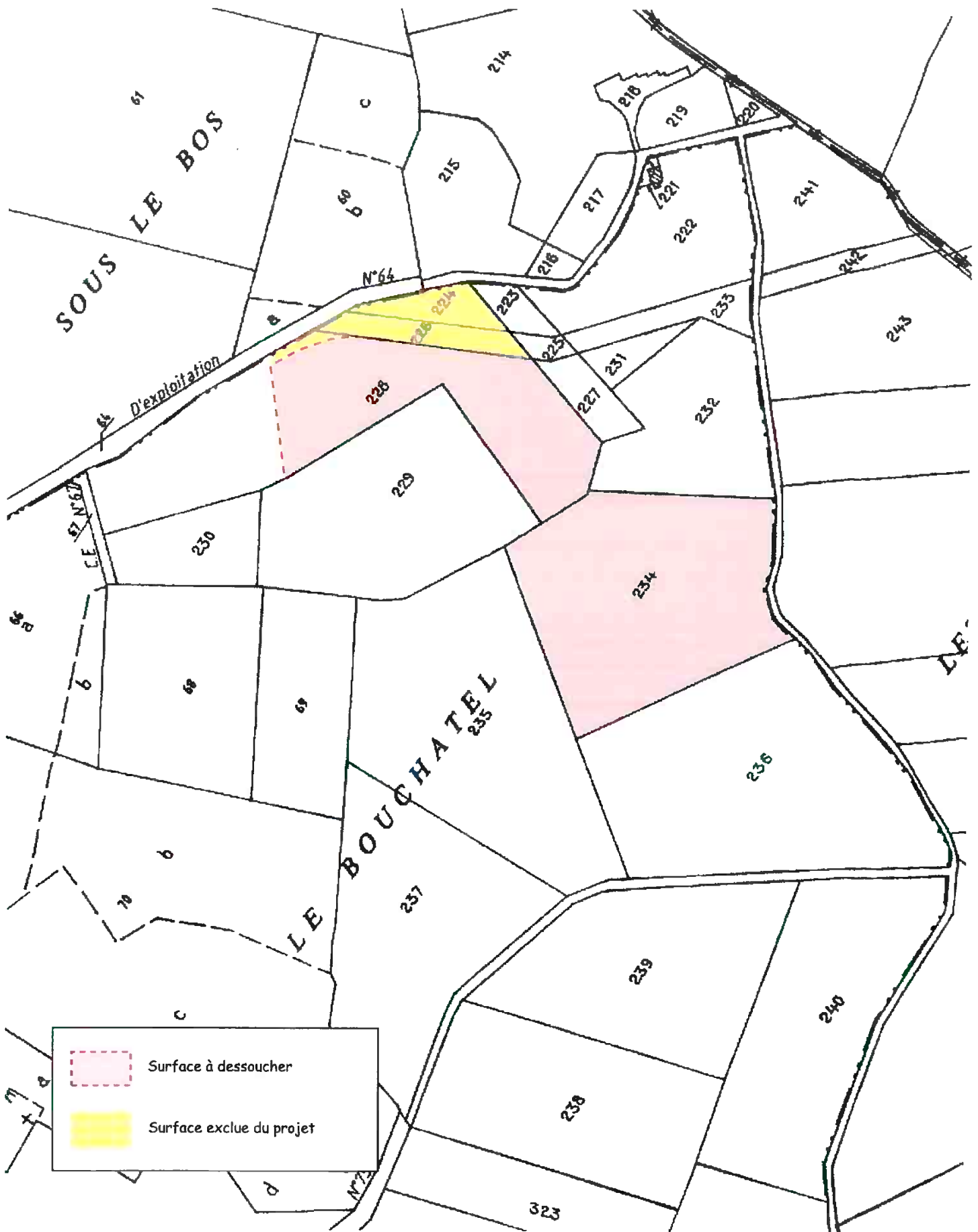


Echelle : 1/25000

Date : 25/02/2016

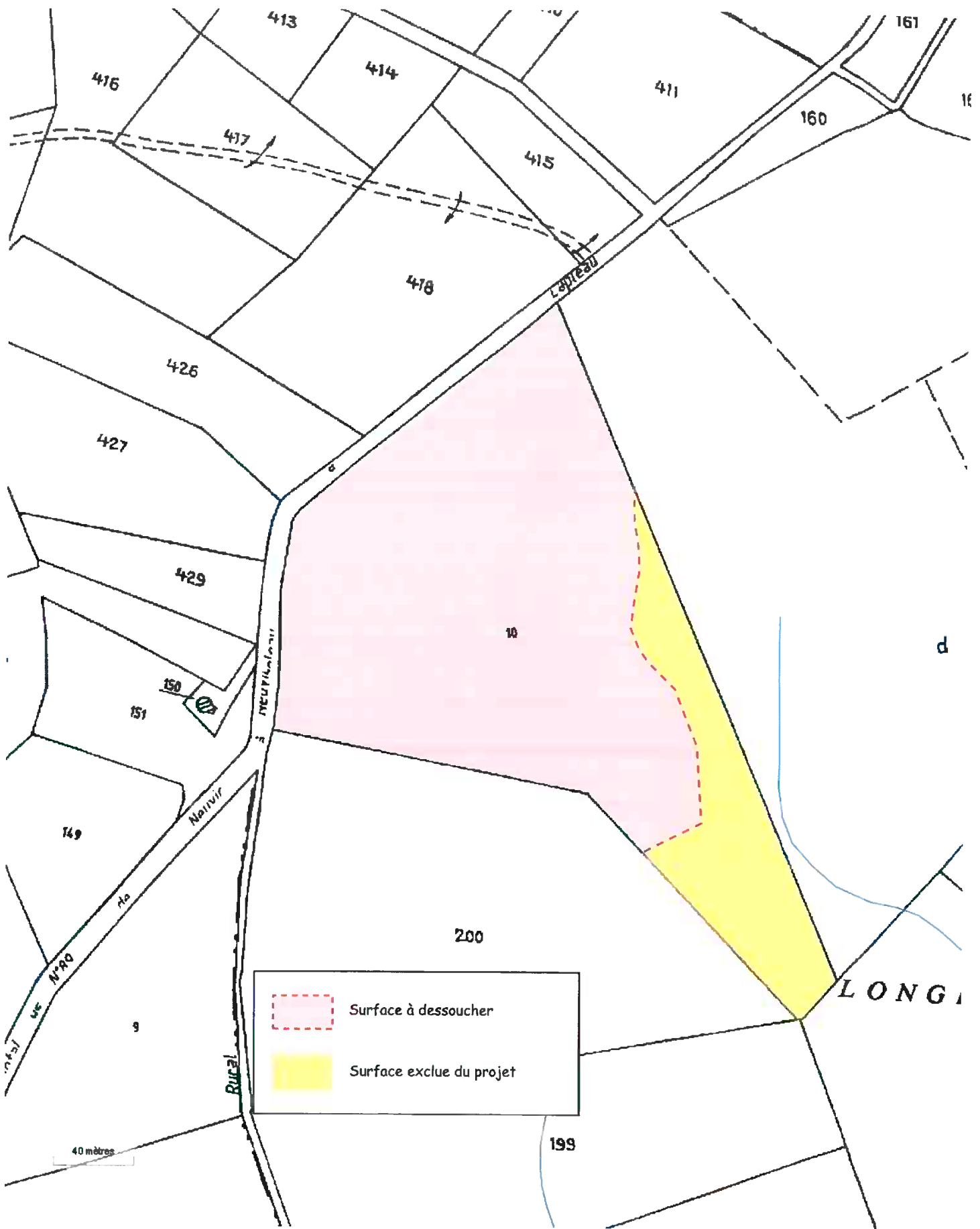


# Plan cadastral Lot 1



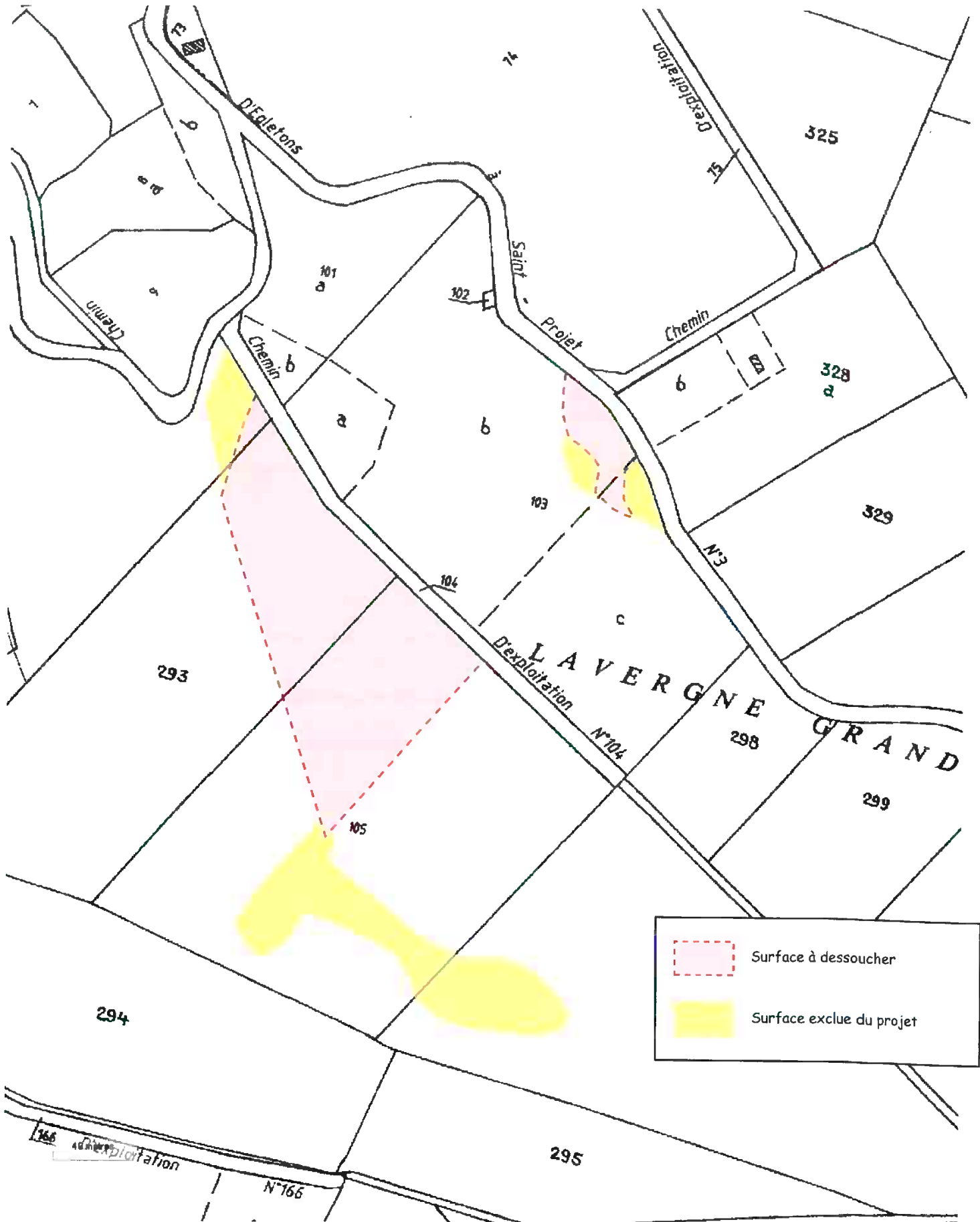


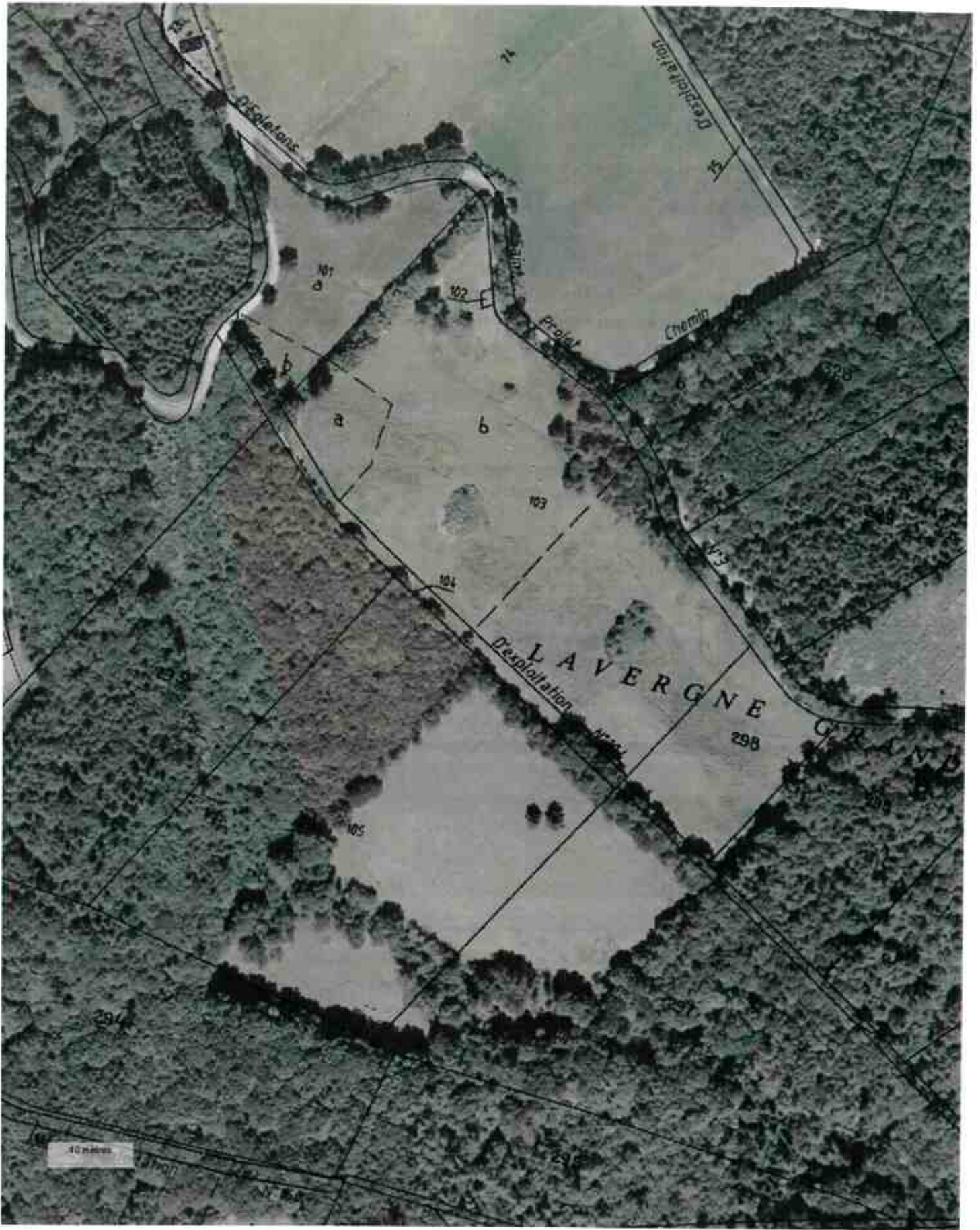
# Plan cadastral Lot 2





# Plan cadastral Lot 3





Département :  
CORREZE

Commune :  
SAINT-HILAIRE-LUC

Section : Z  
Feuille : 000 Z 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 25/02/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
TULLE

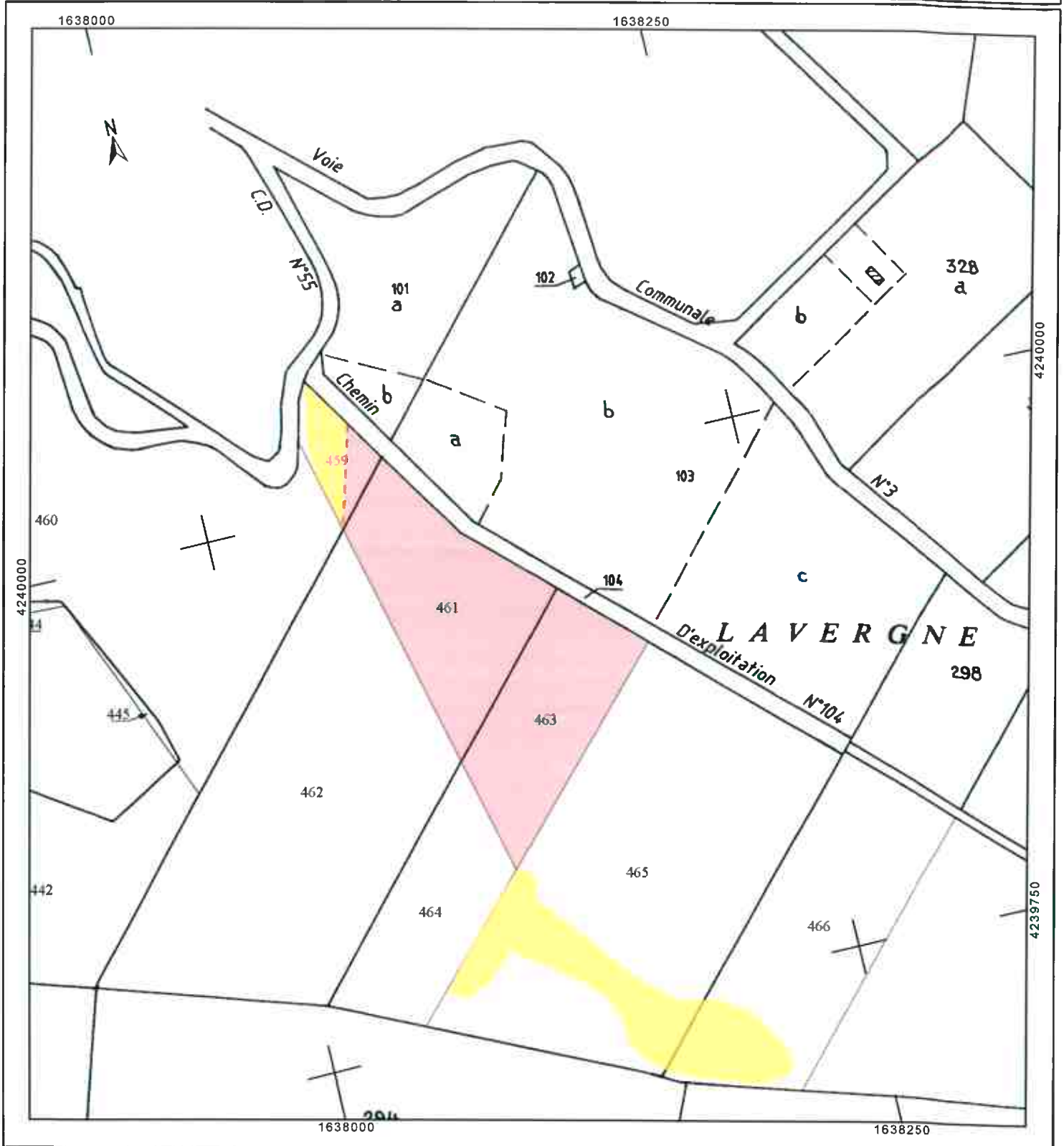
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

# Plan cadastral

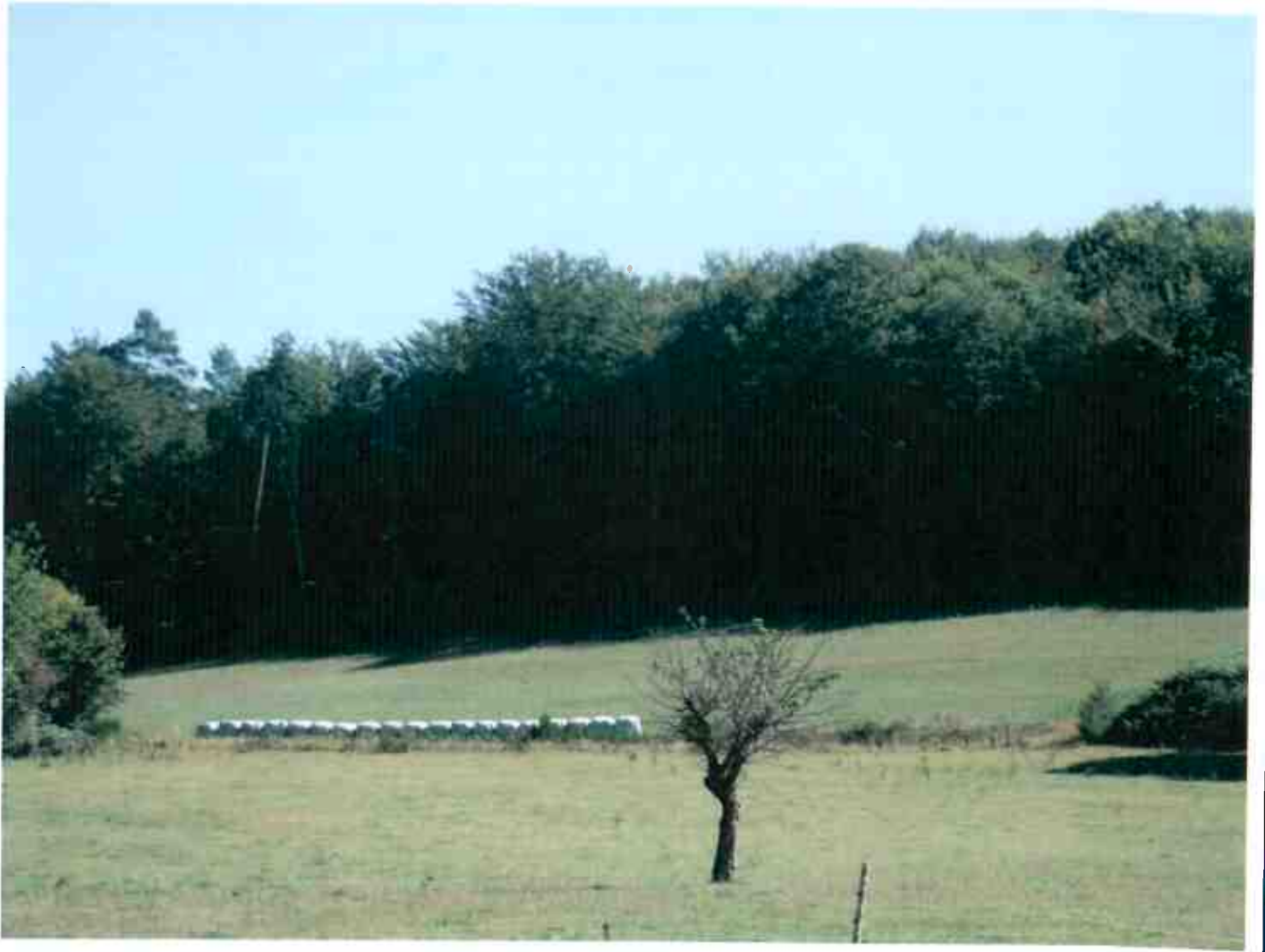
## Lot 3

### nouveaux numéros cadastraux



# Photographie Lot 1

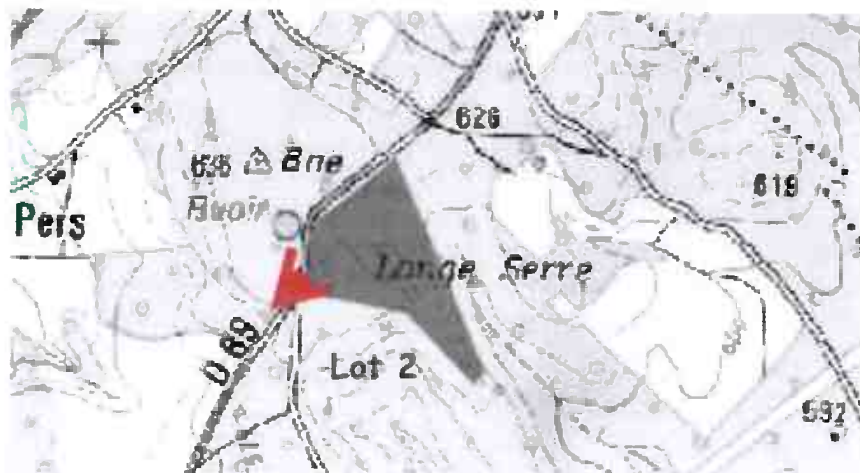
Date du cliché : 26/08/2015





# Photographie Lot 2

Date du cliché : 26/08/2015



# Photographie Lot 3

Date du cliché : 26/08/2015



# Photographie Lot 3

Date du cliché : 26/08/2015



